




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-236**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510-lmc1109025-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET AIX-MARSEILLE-UNIVERSITE POUR LA REALISATION D'UNE EXPOSITION ET L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ETUDES

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme AUGÉY Dominique

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET
AIX-MARSEILLE-UNIVERSITE POUR LA REALISATION D'UNE EXPOSITION ET
L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ETUDES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence remplit sa mission d'enrichissement des collections en faisant naturaliser des animaux qu'il collecte auprès de particuliers ou d'organismes divers.

Ainsi, en 2012, le Muséum a acquis auprès du zoo de la Barben, la dépouille d'un rhinocéros blanc nommé Henck, dans le but de le naturaliser et de le présenter au public. Pour marquer cet événement, le Muséum s'associe avec l'établissement public « AMU » (Aix-Marseille Université) relevant de l'Unité de Formation et de Recherche - Département Arts et Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts pour réaliser une exposition arts/sciences intitulée « **Sauver sa peau** ».

Cette exposition se tiendra du 20 juin 2017 au 12 août 2017 dans la galerie Zola de la Cité du Livre.

Le principe et les modalités de cette exposition ont été arrêtés dans la délibération n° 2016-53 du 1^{er} février 2016, les conditions financières étant précisées dans l'article 3.1 et la fiche correspondante mentionnée de la convention annexe. Cette manifestation réunira des pièces issues des collections du Muséum et du fonds ancien de la bibliothèque Méjanès, ainsi qu'une production documentaire sur la naturalisation de Henck et des œuvres d'art, dont certaines réalisées pour cette occasion.

En marge de cette exposition, le Muséum s'associe également à AMU pour organiser le 30 juin, une journée d'étude sur le thème « **Naturalisation et représentation animale** ». Cette journée ouverte à tous rassemblera des spécialistes de différents domaines (zoologie, histoire des sciences, taxidermie, philosophie, arts, esthétique et sciences des arts).

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe, qui définit les modalités de collaboration entre AMU et la Ville d'Aix-en-Provence,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2017-236 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
ET AIX-MARSEILLE-UNIVERSITE POUR LA REALISATION D'UNE EXPOSITION ET
L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ETUDES -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Danielle SANTAMARIA Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention N° 2017-ALLSH-009

Entre :

Aix-Marseille Université, ci-après désignée par AMU,
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284
Marseille cedex 07,
Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND
Agissant au nom et pour le compte de **l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences Humaines
(ALLSH)**, 29, avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence cedex,
Dirigée par Monsieur Pierre-Yves GILLES,

D'une part,

Et

La Ville d'Aix-en-Provence,
Représentée par son maire, madame Maryse JOISSAINS-MASINI, ci-après désignée par la
« Ville d'Aix », agissant pour le compte du
Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, ci-après dénommé « Muséum », dont le
siège social se situe 7 rue des Robiniers 13090 Aix-en-Provence

D'autre part,

Préambule :

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence et Aix-Marseille Université ont déjà par deux fois signé une convention de partenariat pour la réalisation d'une exposition commune : l'exposition « Cerveau » en 2000 et l'exposition « Gobert » en 2006.

Afin de remplir sa mission d'enrichissement des collections, le Muséum recueille auprès de particuliers ou d'organismes divers des cadavres d'animaux afin de les naturaliser et de les présenter au public. C'est ainsi qu'en 2012, le Muséum a acquis la dépouille d'un rhinocéros blanc nommé Henck, qui a vécu pendant de nombreuses années au zoo de la Barben avant d'être euthanasié à l'âge de 43 ans. Sa peau a été préparée en prévision de sa naturalisation et son squelette a été nettoyé afin d'être remonté en position anatomique.

Le Muséum organise ainsi une exposition arts/sciences intitulée **Sauver sa peau** qui résulte de cet événement circonstanciel et singulier (du 20 juin au 12 août 2017). L'un des commissaires de l'exposition (Jean Arnaud) est professeur des universités en Arts plastiques à

AMU (département Arts et LESA - Laboratoire d'Études en Sciences des arts - ED 354).

Le Muséum s'associe également à AMU pour organiser une journée d'études dont Jean Arnaud est le responsable scientifique.

Descriptif général du projet artistique et scientifique :

L'exposition joue avec les sens propre et figuré de son titre. La peau du rhinocéros est ici le motif autour duquel se noue un dialogue entre *conservation* et *survie* : la naturalisation consiste effectivement à conserver un animal mort (ou une plante) en lui donnant l'apparence du vivant, et par ailleurs, il est question de survie à travers la situation problématique du vivant aujourd'hui.

Sauver sa peau est née d'un double constat : d'une part, les artistes contemporains utilisent très abondamment la figure animale, naturalisée ou non, pour commenter l'état du monde sous diverses formes et intentions ; et d'autre part, de nombreux particuliers ont recours à la naturalisation comme rite social et comme moyen de conservation ou d'expression. Cette exposition met ainsi en dialogue pratiques scientifiques, expressions artistiques et réalités socioculturelles.

Sauver sa peau associe la présentation de pièces issues des collections du Muséum à une production documentaire sur la naturalisation de Henck et à des œuvres d'art, dont plusieurs ont été réalisées pour l'occasion. Il y est toujours question de peau et de traces de peau, de souffle de vie et de pulsion de mort, d'émergence et d'altération des formes animales. Le rhinocéros naturalisé et son squelette reconstitué, qui intégreront les collections du Muséum, sont les repères centraux de l'exposition ; mais, dans cette exposition, sont également montrés des documents liés à la représentation du rhinocéros dans l'histoire moderne et à la survie de l'animal, aujourd'hui menacé de disparition dans son habitat naturel.

La modernité rationaliste, celle des cabinets de curiosités, est également celle de l'avènement des animaux empaillés. L'individu humain cherche peut-être en permanence à se réapproprier la nature, mais certainement, en tout cas, à la contrôler. L'exposition **Sauver sa peau** veut interroger nos relations avec le monde animal - sur les plans éthique, moral, écologique, symbolique et politique - en valorisant aussi bien les enjeux muséographiques de la naturalisation que les préoccupations contemporaines des artistes liées à la représentation animale.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre AMU et le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence dans le but d'organiser une exposition et de permettre aux étudiants d'AMU, et plus particulièrement ceux de la Licence et du Master Arts plastiques (département Arts de l'UFR ALLSH), de participer à une journée d'études sur le thème des « Pratiques de naturalisation et représentation animale - Traditions et usages contemporains », financièrement soutenue par l'UFR ALLSH en 2017, dans le cadre de l'exposition susmentionnée.

Les étudiants de licence sont fortement incités à assister à la journée d'études dans le cadre de la poursuite éventuelle de leurs études en master Arts.

Les étudiants de master assisteront à la journée d'études dans la continuité de leurs études.

Les étudiants tous niveaux confondus se déplaceront par leurs propres moyens. Une déclaration de sortie pédagogique sera établie par le département Arts de l'UFR ALLSH.

Article 2 – Modalités du partenariat

2.1- Engagements de la Ville d'Aix : organisation et communication de l'exposition

La Ville d'Aix s'engage à :

Pour la journée d'études

Mettre à disposition la galerie Zola (Cité du livre) du 20 juin 2017 au 12 août 2017 pour la durée de l'exposition.

Mettre à disposition la salle Armand Lunel (Cité du livre) pour la journée d'étude du 30 juin 2017.

Pour l'exposition :

La Ville d'Aix prend en charge les frais liés à la muséographie, au matériel muséographique et scénographique et au gardiennage de l'exposition.

Cette exposition, accessible au public le plus large, associe la présentation de pièces issues des collections du Muséum et des productions documentaires et artistiques réalisées spécifiquement. Le rhinocéros naturalisé ainsi que le montage de son squelette en position anatomique seront le point focal de l'exposition. Tous les frais liés à la production de ces éléments scientifiques, documentaires et artistiques sont à la charge de la Ville d'Aix (budget du Muséum) ainsi que les frais de communication de l'exposition.

2.2- Engagements d'AMU : organisation de la Journée d'études

AMU s'engage à :

Prendre en charge l'organisation et le financement de la journée d'études à hauteur de 1500 euros. En cas de dépassement, la Ville d'Aix (budget Muséum) s'engage à prendre en charge les frais complémentaires à ce titre.

La journée d'études se déroulera le 30 juin 2017 dans la salle Armand Lunel (bibliothèque Méjanès) en complémentarité de l'exposition. Elle consiste à inviter, sur le thème « **Naturalisation et représentation animale - Traditions et usages contemporains** », 8 spécialistes de différents domaines (zoologie, histoire des sciences, naturalisation/taxidermie, philosophie, arts, esthétique et sciences des arts).

Ils sont choisis par le Comité scientifique de l'exposition constitué de :

Yves Dutour (docteur en paléontologie, responsable du Muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence), Gilles Cheylan (docteur en biologie, ancien conservateur en chef du Muséum d'Aix), Jean Arnaud (artiste et professeur des Universités, AMU-LESA), Thierry Roche (professeur des universités-AMU, directeur du LESA).

Le déplacement de 6 intervenants extérieurs (Christophe Abrille, Charlotte Boulc'h, Jacques Cuisin, Jean-Marc Pons, Bertrand Prévost, Stéphane Ringuet) est pris en charge par l'UFR ALLSH et par le LESA. Leur hébergement est pris en charge par la Ville d'Aix-en-Provence (une nuitée). Par ailleurs, le déplacement et l'hébergement d'un septième intervenant (Jack Thiney) est pris en charge par la Ville d'Aix-en-Provence. Les autres participants (spécialistes, membres du Comité scientifique) contribuent à titre gracieux.

2.3 - Inscription administrative/pédagogique

La journée d'études s'inscrit dans un cadre de formation par la recherche proposée aux étudiants de la L3 Arts plastiques et du Master Arts (Département Arts), sous la responsabilité de Jean Arnaud, professeur des universités (AMU).

2.4 - Lieux de l'exposition et de la journée d'études

L'exposition se déroulera à la galerie Zola - Cité du Livre d'Aix-en-Provence (Bibliothèque Méjanès), 8-10, rue des Allumettes 13100 Aix-en-Provence, du 20 juin 2017 au 12 août 2017.

La journée d'études se déroulera le 30 juin dans la salle Armand Lunel (bibliothèque Méjanès)

2.5 – Direction et organisation

Commissariat général et organisation de l'exposition : Jean Arnaud (artiste et professeur des universités à AMU), Yves Dutour (docteur en paléontologie, responsable du Muséum), Gilles Cheylan (docteur en biologie des populations, ancien conservateur au Muséum)

Responsable scientifique de la journée d'études : Jean Arnaud (artiste et professeur des universités à AMU).

Article 3 – Modalités financières

Le financement de l'exposition **Sauver sa peau** est à la charge de la Ville d'Aix-en-Provence. Le financement de la journée d'études est à la charge d'AMU (UFR ALLSH et LESA) et de la ville d'Aix :

- L'UFR ALLSH finance la journée d'études à hauteur de 700 € ;
- Le LESA finance la journée d'études à hauteur de 800 € ;
- La mise à disposition de la salle Armand Lunel par la Ville d'Aix au profit d'AMU s'effectue à titre gracieux ;
- La ville d'Aix participe financièrement à l'hébergement des autres participants à hauteur d'environ 600 € (budget Muséum).

Une partie des dépenses afférentes à l'exposition proprement dite ont déjà été réglées par la Ville au titre de l'exercice 2016 (cf. fiche annexe), le solde devant être assuré sur les lignes consenties au Muséum en 2017, qui présentent les disponibilités suffisantes, dans les conditions mentionnées dans la fiche annexe à la présente convention.

Article 4 – Assurances

AMU et La Ville d'Aix s'engagent à souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels des étudiants et personnels, relevant respectivement de chaque organisme, dans le cadre de la journée d'études prévue aux présentes.

Article 5 – Durée de la convention

La convention prendra effet à la date de sa notification à AMU et s'achèvera à la fin de l'exposition (12 août 2017).

Article 6 – Résiliation de la convention

Chacun des cocontractants peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 30 jours avant le début de l'exposition.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émarginé par les parties.

Article 8 – Exécution de la convention

Pour Aix-Marseille Université, d'une part : le responsable pédagogique du Master Arts (M. Yannick Butel) et le responsable scientifique de la journée d'études, Mr Jean Arnaud ;
Pour le Muséum : le responsable du Muséum, Mr Yves Dutour, et la responsable de la médiation, Mme Céline Monthérat ; sont chargés de la mise en application du présent accord.

Article 9 – Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait en trois exemplaires, à Marseille, le

Pour le Muséum et la ville d'Aix-en-Provence, Maryse JOISSAINS-MASINI	Le Président d'Aix-Marseille Université, Yvon BERLAND
Visa de l'UFR ALLSH, Le Directeur de l'UFR ALLSH, Pierre-Yves GILLES	Visa du Laboratoire LESA, Le Directeur de laboratoire, Thierry ROCHE